



Programme d'échange Voltaire 2020-2021

publié le 17/09/2019 - mis à jour le 23/01/2020

Descriptif :

Le programme Voltaire permet à des collégiens et à des lycéens français et allemands une immersion complète pendant 6 mois dans le pays partenaire sans interrompre leur cursus scolaire. Il est fondé sur l'échange réciproque entre deux élèves du même âge.

Sommaire :

- Qu'est-ce que le programme Voltaire ?
- Quelles sont les conditions pour y participer ?
- Quel est le rôle de l'établissement scolaire ?
- Quelles modalités pour les élèves de 3e passant le DNB ?
- Quel est le rôle des familles ?
- Quelles sont les modalités financières ?
- Comment trouver un correspondant ?
- Comment s'inscrire ?
- Calendrier
- Informations complémentaires

● Qu'est-ce que le programme Voltaire ?

- L'élève français séjourne en Allemagne pendant 6 mois consécutifs (de mars à août). Il est hébergé à titre gracieux dans la famille de son correspondant allemand et suit les cours dans le même établissement scolaire que celui-ci.
- L'élève allemand séjourne en France dans les mêmes conditions : il est hébergé par la famille de son correspondant français pendant les 6 mois suivants (de septembre à février) et suit les cours dans le même établissement scolaire que celui-ci.

● Quelles sont les conditions pour y participer ?

- Ce programme est destiné aux élèves de 3e et de 2e de l'enseignement général, technologique et professionnel, qui apprennent l'allemand en LV1 ou LV2.
- La participation de l'élève au programme nécessite l'avis de l'équipe pédagogique et l'accord préalable du chef d'établissement.
- L'équipe pédagogique doit notamment s'assurer de la maturité, la motivation et l'aptitude du candidat à réaliser cet échange, ainsi que de l'engagement réel de la famille.

● Quel est le rôle de l'établissement scolaire ?

- Il est recommandé aux deux établissements partenaires de formaliser un contrat d'études :



[Contrat d'études à compléter](#) (Word de 216.5 ko)

Programme d'échange Voltaire 2020-2021 - Académie de Poitiers.

- La participation à l'échange ne doit en aucun cas pénaliser l'élève dans son parcours scolaire et son orientation : il doit notamment pouvoir rattraper les cours manqués et être évalué.
- Un enseignant tuteur est désigné : il s'assure du bon déroulement de l'échange, suit l'élève français pendant son séjour en Allemagne et veille à l'intégration de l'élève allemand en France.
- À la fin du séjour, l'équipe pédagogique remet à l'élève accueilli une attestation de scolarité et un rapport évaluant

son travail scolaire et son intégration à l'établissement.

● Quelles modalités pour les élèves de 3e passant le DNB ?

- S'ils le souhaitent, les élèves de 3e peuvent passer les épreuves du Diplôme National du Brevet (DNB) lors de la session de rattrapage de septembre.

● Quel est le rôle des familles ?


- La famille d'accueil s'engage à intégrer le correspondant dans la vie familiale comme un membre à part entière. Elle doit l'inclure à toutes ses activités et s'en occuper comme elle souhaiterait que l'on s'occupe de son enfant à l'étranger (entretien du linge, respect des habitudes alimentaires ou religieuses, disponibilité pour échanger avec lui...).
- Les vacances scolaires faisant partie du programme, le correspondant doit les passer avec la famille d'accueil. Les visites de sa propre famille pendant son séjour dans le pays étranger sont possibles mais vivement déconseillées, car elles peuvent favoriser le mal du pays et gêner l'intégration.
- Les parents qui accueillent le correspondant étranger sont ses représentants légaux pendant toute la durée du séjour. Ils disposent donc des droits et devoirs découlant de l'autorité parentale et sont habilités à prendre les décisions nécessaires concernant la vie quotidienne (inscription à la cantine, aux activités extra-scolaires...).
- Chaque élève accueilli doit obligatoirement être couvert par une assurance « maladie, accident et responsabilité civile » avec une garantie pour l'étranger, souscrite par sa famille.
- La participation à l'échange est une démarche privée, dont la responsabilité incombe exclusivement aux familles concernées : l'Education nationale et l'OFAJ ne peuvent être tenus pour responsables des difficultés ou litiges éventuels entre les familles.

● Quelles sont les modalités financières ?


- La participation au programme est gratuite : il n'y a pas de frais d'inscription ou de gestion.
- Les frais de voyage sont à la charge de la famille de l'élève. Cependant l'OFAJ peut accorder à la famille une bourse de 10 € par semaine et une subvention forfaitaire pour les frais de voyage.
- Les frais occasionnés par la présence du correspondant (nourriture, cantine scolaire, transports quotidiens, internat le cas échéant...) sont généralement pris en charge par la famille d'accueil. Pour les autres dépenses (activités, sorties, argent de poche...), les deux familles doivent se mettre d'accord, au préalable, sur la répartition des frais entre elles.

Rappel : L'accueil du correspondant ne peut en aucun cas donner lieu à rémunération.

● Comment trouver un correspondant ?

- La Centrale Voltaire réunit toutes les candidatures françaises et allemandes et se charge de constituer les binômes, en tenant compte du profil et des souhaits des candidats.
- Cependant l'élève peut aussi proposer un correspondant, s'il le connaît déjà (par exemple s'il a participé au programme Brigitte Sauzay et souhaite prolonger l'échange, ou s'il l'a trouvé par une recherche sur le [site de l'Ofaj](#) ). Dans ce cas, il devra l'indiquer précisément dans son dossier de candidature

● Comment s'inscrire ?

- L'élève enregistre sa candidature en ligne sur le [site d'inscription](#) .
- Il constitue ensuite le dossier suivant, en 3 exemplaires complets :

- Fiche de candidature (imprimé)
- Lettre de motivation (en français) rédigée par l'élève à l'attention du chef d'établissement
- Lettre de l'élève en allemand destinée à son correspondant et à sa famille d'accueil : l'élève se présente de façon personnelle et détaillée et expose les motivations qui l'incitent à partir en Allemagne pendant 6

mois et à accueillir en retour un jeune d'Allemagne.

- Au moins 6 photos récentes (imprimées ou collées sur des feuilles de format A4) présentant l'élève, sa famille, son domicile vu de l'extérieur et de l'intérieur, son établissement scolaire, son cadre de vie habituel, ses amis...
- Lettre des parents destinée à la famille d'accueil (elle peut être rédigée en français) : ils doivent décrire leur vie de famille, expliquer leur motivation pour participer à l'échange et ce qu'ils en attendent
- Copie des 2 derniers bulletins scolaires de l'année précédente
- Lettre de recommandation d'un professeur de l'année précédente (facultatif)

● Calendrier

Pour le 2 novembre 2019 : L'élève remet ce dossier au chef d'établissement en 3 exemplaires complets (non agrafé).

Pour le 16 novembre 2019 au plus tard : Le chef d'établissement transmet le dossier à la Dareic du Rectorat (non agrafé)

Pour le 30 novembre 2019 : La Dareic transmet le dossier à la Centrale Voltaire.

Début janvier 2020 : La Centrale Voltaire réunit une commission pour sélectionner les candidatures, puis constituer les binômes de correspondants.

A la fin du mois de janvier 2020 : La Centrale Voltaire communique les résultats à l'élève, aux établissements et au Rectorat.

Si sa candidature est retenue, l'élève reçoit le dossier de son correspondant allemand.

De mars à août 2020 : L'élève français séjourne en Allemagne.

De septembre 2020 à février 2021 : L'élève allemand séjourne en France.

Tout au long du séjour, l'élève est parrainé par un ancien participant au programme (volontaire pour jouer ce rôle), qui pourra l'écouter, le guider et le conseiller.

A l'issue de chacune des deux phases, l'élève rédige un compte-rendu sur son expérience : l'un sur son séjour en Allemagne ; l'autre sur l'accueil de son correspondant en France.

● Informations complémentaires

Le [site de l'OFAJ](#) peut vous apporter des informations complémentaires, notamment, un formulaire « [Portfolio d'expériences de mobilité](#) » (pdf de 662 Ko)

Le Centre français de Berlin propose une « [Foire aux Questions](#) » (FAQ), des témoignages d'élèves et de parents ayant participé au programme.

Vous pouvez également consulter la [note de service](#) concernant les programmes franco-allemands, parue au BO de l'Éducation nationale.

Enfin vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la Centrale Voltaire pour toute question complémentaire :

Centre Français de Berlin

Voltaire-Programm

Müllerstraße 74 - 13349 Berlin - Deutschland

Téléphone : 01 40 78 18 78 / +49 30-1208603-21

Lundi au vendredi : 10h-12h / Lundi, mercredi et jeudi : 14h-16h

Courriel : voltaire@centre-francais.de

Interlocutrices : Annita Uepping ou Ulrike Romberg

